

LISTE DES PRIX POUR 1857.

En aucune circonstance on ne recevra d'Entrée après le 1er de Septembre.
On adhère strictement à ces Réglemens.

Par ordre du Bureau,

Sec.-Trés. du Bureau d'Agriculture.

NOTICE.

Assemblée des Directeurs de l'Association pour déterminer où l'Exposition aura lieu l'année prochaine, aura lieu VENDREDI, le 18 de SEPTEMBRE, à 9 heures A. M. à l'Office du Secrétaire sur le Terrain, et pour autres affaires en conformité à l'Acte 16 Vic., Chap. 11, Sections 19 et 21.

La partie Industrielle de la Liste de Prix ne sera publié que dans le mois prochain.